



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

Recherche et Référence
Centre d'Études Olympiques

Procédure de candidature pour les Jeux Olympiques d'Hiver de 2018

Document de référence

Dates clés de la procédure de candidature, listes des villes requérantes et bref aperçu des villes candidates

10 octobre 2011

**Procédure de candidature 2018**

La procédure de candidature 2018 a suivi le même système à deux phases qui avait été introduit pour 2008. En raison de l'échéancier de la procédure, les représentants des villes ont pris part au programme des observateurs pendant la phase d'acceptation des candidatures.

Phase des villes requérantes / Procédure d'acceptation des candidatures**VILLES REQUÉRANTES¹**

**Munich (Allemagne)
Annecy (France)
PyeongChang (République de Corée)**

¹ Les villes requérantes sont citées dans l'ordre du tirage au sort.

PRINCIPALES ÉTAPES POUR LES VILLES REQUÉRANTES

15 octobre 2009	<ul style="list-style-type: none">• Date limite à laquelle les CNO devaient avoir soumis le nom d'une ville requérante.
Octobre 2009 - 15 mars 2010	<ul style="list-style-type: none">• Durant cette période, les villes requérantes ont été invitées à préparer leurs réponses au "Questionnaire du CIO".
1 novembre 2009	<ul style="list-style-type: none">• Date limite pour le versement au CIO d'un droit d'acceptation des candidatures non remboursable de USD 150 000 et signature de la Procédure d'acceptation des candidatures par chaque ville requérante et son CNO.
2 - 5 décembre 2009	<ul style="list-style-type: none">• Tenue d'un séminaire d'information du CIO à l'intention des villes requérantes 2018.
12 - 28 février 2010: XXles Jeux Olympiques d'hiver	<ul style="list-style-type: none">• Participation des villes requérantes au programme des observateurs organisé par le CIO et le comité d'organisation des Jeux à Vancouver (VANOC).
15 mars 2010	<ul style="list-style-type: none">• Date limite à laquelle les villes requérantes devaient avoir soumis au CIO leur dossier comprenant les lettres de garantie ainsi que les réponses au "Questionnaire".
Mars - juin 2010	<ul style="list-style-type: none">• Examen des réponses des villes requérantes par un groupe de travail du CIO sur l'acceptation des candidatures.
22 juin 2010	<ul style="list-style-type: none">• Présentation du "rapport" du groupe de travail du CIO sur l'acceptation des candidatures à la commission exécutive du CIO.• Fin de la phase des villes requérantes avec l'acceptation par la commission exécutive des villes qui entrent dans la phase des villes candidates.

Dernière mise à jour : octobre 11

**Phase des villes candidates / Procédure de candidature****VILLES CANDIDATES²**

 <p>MÜNCHEN 2018 Candidate City</p>	<p style="text-align: center;"><u>MUNICH</u></p> <p>Déjà ville hôte des Jeux Olympiques : 1972 (Jeux d'été) Précédentes candidatures au CIO³ : 1972 (Jeux d'été) Autres villes hôtes olympiques allemand⁴ :</p> <ul style="list-style-type: none">• Jeux d'été – 1936 Berlin• Jeux d'hiver – 1936 Garmisch-Partenkirchen
 <p>Anancy 2018 CANDIDATE CITY</p>	<p style="text-align: center;"><u>ANNECY</u></p> <p>Déjà ville hôte des Jeux Olympiques : non Précédentes candidatures au CIO³ : aucune Autres villes hôtes olympiques françaises :</p> <ul style="list-style-type: none">• Jeux d'été – 1900 Paris, 1924 Paris• Jeux d'hiver – 1924 Chamonix, 1968 Grenoble, 1992 Albertville
 <p>PyeongChang 2018 CANDIDATE CITY</p>	<p style="text-align: center;"><u>PYEONGCHANG</u></p> <p>Déjà ville hôte des Jeux Olympiques : non Précédentes candidatures au CIO³ : 2010 (ville candidate), 2014 (ville candidate) Autres villes hôtes olympiques coréennes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Jeux d'été – 1988 Séoul• Jeux d'hiver – Aucune

² Les villes candidates sont citées dans l'ordre du tirage au sort.

³ Le nombre de candidatures précédentes comprend uniquement les candidatures des villes officiellement soumises au CIO en tant que villes requérantes ou villes candidates. Ce nombre ne comprend pas les candidatures qui ont été présentées au niveau national, mais qui n'ont pas reçu le soutien des CNO concernés pour une candidature auprès du CIO. Il ne comprend pas non plus les cas où un intérêt a été manifesté pour l'accueil des Jeux, mais où aucune candidature n'a été officiellement soumise au CNO ou au CIO pour examen.

⁴ Le nombre de villes hôtes allemandes ne comprend pas celles qui avaient été choisies pour accueillir des Jeux qui n'ont finalement pas été célébrés (par exemple, en 1916).

**PRINCIPALES ÉTAPES POUR LES VILLES CANDIDATES**

22 juin 2010	<ul style="list-style-type: none">La décision de la commission exécutive du CIO d'accepter les trois villes requérantes - Munich, Annecy et PyeongChang - comme villes candidates a marqué la transition vers la deuxième phase de la procédure de candidature 2018.
23 juillet 2010	<ul style="list-style-type: none">Date limite pour la signature de la Procédure de candidature par chaque ville candidate et son CNO et versement du droit de candidature non remboursable de USD 500 000 au CIO.
Juin 2010 - 11 janvier 2011	<ul style="list-style-type: none">Durant cette période, les villes candidates ont été invitées à préparer leurs réponses et dossier de candidature.
11 janvier 2011	<ul style="list-style-type: none">Date limite à laquelle les villes candidates devaient avoir signé et remis au CIO le document intitulé "Engagement" ainsi que les garanties et leur dossier de candidature.
Février - mars 2011	<ul style="list-style-type: none">Durant cette période, la commission d'évaluation 2018 a effectué une visite des sites de quatre jours dans chacune des villes candidates afin d'y procéder à une inspection technique.
10 mai 2011	<ul style="list-style-type: none">Publication du "Rapport de la commission d'évaluation 2018 du CIO : XXIIes Jeux Olympiques d'hiver".
18 et 19 mai 2011	<ul style="list-style-type: none">Les villes candidates ont présenté les aspects techniques de leur candidature aux membres du CIO lors d'une réunion d'information de deux jours sur la procédure de candidature 2018.
6 juillet 2011	<ul style="list-style-type: none">Fin de la phase de candidature lors de la Session du CIO avec les présentations finales des villes candidates et l'élection de PyeongChang comme ville hôte des Jeux Olympiques d'hiver de 2018.

123ème Session du CIO, Durban, juillet 2011**PRÉSENTATIONS DES VILLES CANDIDATES**

Dernière étape pour chacune des villes candidates 2018 : une présentation devant la 123ème Session du CIO le 6 juillet 2011 à Durban, Afrique du Sud. Chaque présentation durait au maximum 45 minutes. La présentation était suivie de questions.

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION 2018

À la suite des présentations des villes candidates, et avant la tenue du vote, la commission d'évaluation 2018 a présenté un rapport oral à la Session.



VOTE

Comme indiqué ci-dessus, le vote pour élire la ville hôte des XXIIIes Jeux Olympiques d'hiver a eu lieu le 6 juillet 2011 au scrutin secret. Conformément au règlement du vote, seuls les membres du CIO qui n'étaient pas originaires d'un pays présentant une ville candidate étaient autorisés à voter. Le résultat du vote fut le suivant, PyeongChang ayant été élue ville hôte au premier tour de scrutin :

Tours de scrutin	1
PyeongChang	63
Munich	25
Annecy	7

ANNONCE DE LA VILLE HÔTE DES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE 2018

“Le projet de la République de Corée laissera en effet un formidable héritage et PyeongChang deviendra un nouveau centre de sports d'hiver en Asie, permettant ainsi aux athlètes et aux jeunes de pratiquer les sports d'hiver chez eux, de découvrir les valeurs olympiques que sont l'excellence, l'amitié et le respect et enfin de poursuivre leur rêve olympique. Je félicite PyeongChang.”

- Président du CIO, Jacques Rogge



© CIO / R. Juilliart

SIGNATURE DU CONTRAT VILLE HÔTE

Immédiatement après l'annonce de la ville hôte par le président du CIO, le Contrat ville hôte est signé par le CIO, les représentants de la ville élue et le CNO concerné.